

ILONSE

LE VILLAGE, LES PLACES ET RUES

Alpes Maritimes

25

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**Site Inscrit**

Arrêté du 25 juin 1973

Autres mesures de protection concernant le site

- néant

Propriété

Publique et privée

Autres protections au titre des sites sur la commune

- néant

Superficie

3 ha

**COMPOSANTES DU SITE****Motivation de la protection**

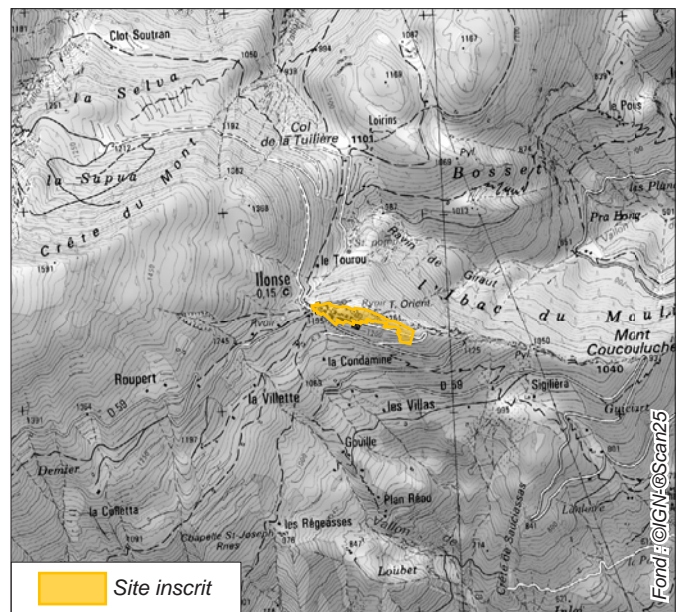
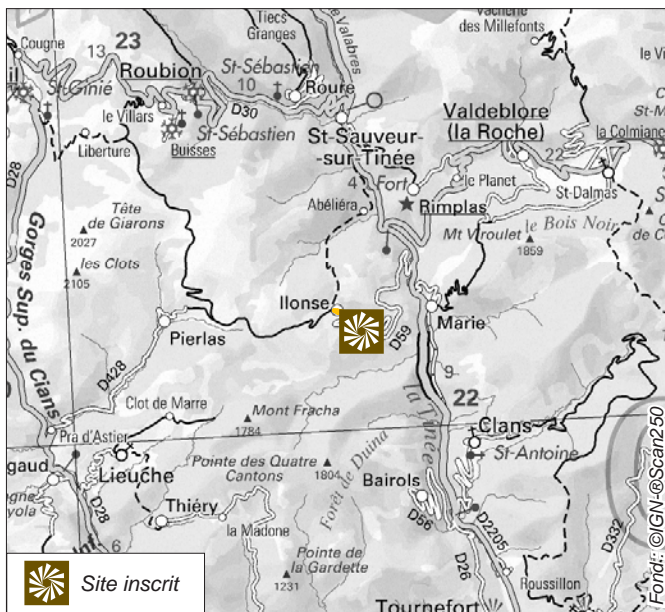
Dans les monts encadrant l'encaissement de la vallée de la Tinée, le village d'Ilonse s'est bâti sur une crête étroite au sein d'un paysage grandiose de cimes et d'arêtes montagneuses effilées. Les maisons du village s'élèvent graduellement le long d'une rue depuis un petit col jusqu'à l'église Saint Michel posée en équilibre entre ciel et terre sur la crête. Les maisons aux volumes simples et aux faitages alignés sur la rue s'étagent avec harmonie. Un labyrinthe de ruelles étroites, d'escaliers, de passages sous les bâtis, sont autant d'invitation à la découverte du village et de ses recoins. De l'église Saint Michel, sommet du village, la plate-forme établie sur les vestiges de l'ancien fort féodal permet une vue panoramique à 360°. Depuis la descente de Pierlas, le village prend la silhouette presque parfaite d'une pyramide, surmontée de la flèche du clocher se détachant sur le ciel et le fond montagneux.

«Ilonse, véritable nid d'aigle à 1200m d'altitude sur une arête rocheuse surplombant la vallée de la Tinée est l'un des plus anciens villages du Haut-Pays de Nice. (...) C'est un village très pittoresque et assez remarquable du fait de sa situation géographique. Malgré la proximité de la Côte d'Azur, il est demeuré à l'écart de tout ce qui aurait pu le défigurer. Il y a peu de constructions modernes à Ilonse, mais plutôt des ruelles en escaliers, de nombreux passages voûtés, des vieilles portes, ce qui donne un grand charme à ce village» Extraits du dossier d'inscription du 23/10/1972.

Etat actuel / Observations

Le pittoresque et le charme du village d'Illonse sont restés entiers. Les façades ravalées et les toitures de tuiles romaines restaurées animent la silhouette du village. Les espaces publics, rues, ruelles étroites ou *goulets*, escaliers, places, sont soigneusement pavés et entretenus.

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

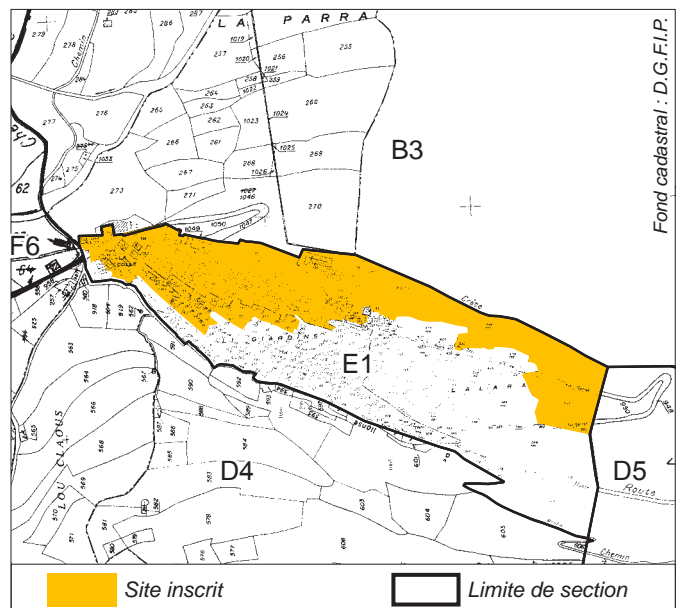


Arrêté du 25 juin 1973

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département des Alpes-Maritimes l'ensemble formé sur la commune d'Illonse par le village, les places et rues et comprenant les parcelles cadastrales ci-après :

Section E du cadastre : n° 1 à 139 inclus ; n°151 ; n° 282 à 293 inclus ; 321 ; 322 ; 327 à 348 inclus ; 352 à 358 inclus.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section E1 parcelles n°1 à 5, 8 à 13, 15 à 29, 32 à 34, 36 à 48, 53 à 56, 59 à 83, 91 à 111, 114 à 120 à 137, 282 à 293, 321, 322, 327 à 342, 344 à 348, 352 à 372, 390 à 396, 423 à 431.



Report du périmètre sur le cadastre actuel